

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

DECRET N° 96- 66 DU 31 JANVIER 1996

PORTANT NOMINATION AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DELEGUE  
DE LA SOCIETE NATIONALE D'ENERGIE (S.N.E), ENTREPRISE  
A PRIVATISER DE LA PREMIERE SERIE DURANT LA PERIODE  
INTERIMAIRE.

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,*

- Vu la Constitution du 15 mars 1992 ;
- Vu la Loi n° 04/76 du 30 mars 1976 portant loi des finances pour l'année 1976, notamment en son titre II paragraphe 1 ;
- Vu la Loi n° 21/94 du 10 août 1994 portant Loi-Cadre sur la Privatisation ;
- Vu le Décret n° 94/424 du 1er septembre 1994 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de Privatisation, notamment en son article 2 ;
- Vu le Décret n° 94/425 du 1er septembre 1994 fixant les procédures de mise en oeuvre de la privatisation des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 95/25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 95/26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 95/27 du 22 janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 95/32 du 22 février 1995 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 95/261 du 23 décembre 1995 fixant les modalités de gestion des entreprises à privatiser de la première série, durant la période intérimaire ;
- Vu le Contrat passé entre le Gouvernement Congolais et le Cabinet Conseil PARIBAS ET LAHMEYER ;

En Conseil des Ministres,

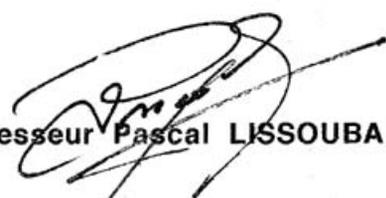
## DECRETE

**Article 1er** : Monsieur Phillipe HOUNKPATIN est nommé Administrateur Délégué de la SOCIETE NATIONALE D'ENERGIE (S.N..E.) pour le compte du Groupement Paribas et Lahmeyer.

**Article 2** : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature et abroge toute disposition contraire antérieure, sera publié au Journal Officiel. ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 31 JANVIER 1996

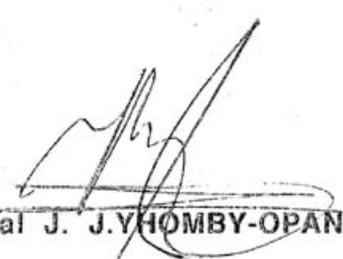
Par le Président de la République,



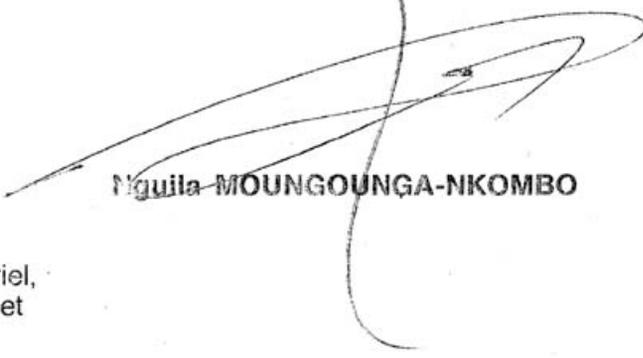
Professeur Pascal LISSOUBA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances chargé du Plan et de la  
Prospective

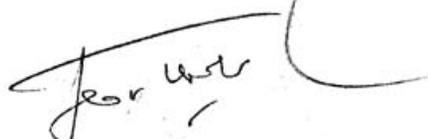


Général J. J. YHOMBY-OPANGO



Ngila MOUNGOUNGA-NKOMBO

Le Ministre du Développement Industriel,  
de l'Energie, des Mines et des Postes et  
Télécommunications.



Jean ITADI